

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Délibération N° 015-2022

**SCHEMA DE COLLECTE
DES DECHETS**

L'an deux mil vingt deux le dix--sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 11 février 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE , LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MM COLBORATI, RHODES (procuration à Mme CROUZETTE)
Mme MARLINGE (procuration à M. GERAUDIE)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME Josette

M. Le maire rappelle au conseil municipal le courrier du 14 janvier dernier de Mme la Vice-Présidente de l'Agglo en charge de la collecte et de la valorisation des déchets;

Ce courrier rappelle l'engagement de TulleAgglo dans un nouveau dispositif de collecte des déchets et l'adoption du principe de mise en œuvre de la tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce courrier, il est demandé aux communes de se positionner au plus tard le 18 février sur l'un des deux scénarios suivants :

- Scénario 1 : porte à porte et apport volontaire sur le territoire de la commune, selon une répartition par zone
- Scénario 2 : 100% apport volontaire

M. Le maire propose au conseil municipal de refuser ces deux scénarios et de demander que soit instauré le porte à porte sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Refuse les scenarios proposés par TulleAgglo
- Demande l'instauration du porte à porte sur l'ensemble du territoire de la commune de Seilhac

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.

Le maire, Marc Géraudie.